



santé
famille
retraite
services



RELAIS PETITE ENFANCE DU PAYS DE MAURIAC A PETITS PAS

REGLEMENT INTERIEUR

Adresse : Commune de Mauriac

Téléphone : 06/38/14/30/71

Mail : rpe@paysdemauriac.fr

Le règlement intérieur définit les règles de fonctionnement des différentes activités du relais. Toute personne souhaitant participer à ses activités doit prendre connaissance du présent règlement et s'engager à le respecter avec un accord de signature.

1- Présentation du Relais Petite Enfance A PETITS PAS

Le Relais Petite Enfance DU PAYS DE MAURIAC A PETITS PAS est un service de la Communauté de Communes Du Pays De Mauriac.

C'est un service gratuit ouvert aux parents, aux assistant(es) maternel(les) agréé(s), aux enfants jusqu'à 6 ans, aux gardes à domicile et/ou à la recherche d'un mode d'accueil (accueil collectif ou individuel), aux résidents sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Mauriac.

Le Relais Petite Enfance est agréé par la Caisse d'Allocations Familiales du Cantal.

La responsabilité de l'agrément des assistantes maternelles ainsi que les conditions d'accueil à leur domicile relèvent des services de la PPSMI : Protection et Promotion de la Santé Maternelle et Infantile (anciennement PMI) :

Le relais est un lieu d'accueil ouvert :

- Aux parents et futurs parents
- Aux assistantes maternelles
- Aux enfants de 0 à 6 ans (accompagnés des assistantes maternelles, des parents ou d'un autre personne majeur)
- Aux gardes à domicile
- Aux candidats à l'agrément

Le Relais Petite Enfance A PETITS PAS n'est pas un lieu de garde, les enfants qui participent aux temps d'éveil sont sous la responsabilité de leur accompagnateur.

Une fiche d'acceptation du règlement doit être remplie, datée, signée et remise à l'animatrice du RPE.



santé
famille
retraite
services



2- Fonctionnement du Relais Petite Enfance

Les locaux du RPE se situent sur la commune de Mauriac. Il est ouvert les jours du lundi au vendredi. Les horaires sont disponibles sur le site de la Communauté de Communes du Pays de Mauriac.

C'est également un service itinérant, en dehors de la commune de Mauriac, avec des ateliers d'éveil sur 7 communes : Arches, Chalvignac, Drugeac, Jaleyrac, Le Vigean, Moussages et Sourniac. Ils se déroulent les matins de 10h00 à 11h30. Les après-midis sont consacrés à des temps administratifs, à des permanences téléphoniques / rendez-vous ou des permanences administratives itinérantes.

Des ateliers d'éveils ont lieu pendant les vacances scolaires. Ils sont proposés à la Médiathèque de la Communauté de Communes du Pays de Mauriac, à la salle de la Jeanne d'Arc de Mauriac. C'est aussi des rencontres intergénérationnelles, des projets avec les acteurs du territoire (Centre social, Adapei, Ecole de musique) avec un planning des ateliers d'éveil consultable sur le site de la Communauté de Communes du Pays de Mauriac.

➤ Le personnel

L'animateur(trice) du Relais Petite Enfance est titulaire du diplôme d'Auxiliaire de puériculture. En son absence, le relais est fermé. L'animateur(trice) est garant(e) du respect du règlement.

➤ Autorisations

Une autorisation des parents concernant la prise de photos est nécessaire. Cette autorisation sera à remplir par tous les parents dont les enfants fréquentent le RPE qu'ils soient accompagnés d'eux-mêmes, de l'assistante maternelle ou d'un autre accompagnant. Une autorisation de prise de photo pour les adultes présents aux temps d'ateliers d'éveil est également à remplir.

3- Les missions et les objectifs du Relais Petite Enfance

Le Relais Petite Enfance a plusieurs missions :

- Animer un lieu où les professionnels de l'accueil à domicile, les enfants et les parents se rencontrent, s'expriment et tissent des liens sociaux ;
- Organiser un lieu d'information, d'orientation et d'accès au droit pour les parents, les professionnels ou les candidats à l'agrément ;
- Valoriser la profession d'assistante maternelle C'est donc un lieu de rencontres, d'échanges et de partage entre les parents, les assistantes maternelles et les enfants au travers d'ateliers d'éveil et de temps de rencontres organisés.

Les ateliers d'éveil sont proposés en matinées : un lundi/mois à Drugeac, tous les mardis et jeudis à Mauriac, un mercredi/mois à Jaleyrac, un vendredi/mois à Moussages, un vendredi/mois à Chalvignac, un lundi/mois au Vigean et un mercredi/mois à Arches et Sourniac un mois sur deux. Ils se font dans les salles communales de 10h00 à 11h30.



Le RPE est un espace d'échanges, de partage, de découverte et d'éveil : Ce n'est pas un mode de garde. Les adultes et les enfants sont sollicités pour participer activement au déroulement des rencontres ainsi qu'au rangement un fin d'atelier.

➤ **Objectifs des ateliers d'éveil**

Les ateliers proposés visent tout d'abord à proposer un moment d'échange et de partage entre les adultes et les enfants. Les enfants jouent librement et l'activité proposée n'a pas de caractère obligatoire. Par ailleurs, ces ateliers ne sont pas réalisés à des fins de production mais pour le plaisir de l'enfant et sa soif de découverte et d'apprentissage.

Pour l'enfant :

Les accueils collectifs sont réservés aux enfants âgés de 10 semaines à 6 ans accompagnés de l'adulte responsable. Ces moments de rencontre quelle que soit l'activité, nécessitent des règles et un cadre pour le bien-être du temps collectif.

Le RPE c'est

- un lieu où l'enfant découvre, à son rythme, le plaisir du jeu, dans un endroit adapté et équipé de mobilier, jeux, jouets conçus pour lui tout en étant sécurisé par la présence de l'adulte qui l'accompagne. Il est essentiel que l'adulte soit présent et laisse l'enfant découvrir et expérimenter de nouvelles aptitudes ainsi que de favoriser l'autonomie, les apprentissages et acquérir les règles de vie collectives.
- des moments privilégiés de jeu libre et spontané dans des espaces aménagés.
- un lieu d'apprentissage progressif de la vie en groupe. L'enfant va développer des interactions avec les autres enfants et adultes : c'est un soutien à la socialisation du jeune enfant, une préparation à l'école maternelle pour les plus grands, un pas vers l'autonomie.
- les temps d'activités sont encadrés par l'adulte référent et tiennent compte de l'âge des enfants, de leur capacité à les réaliser et de leur envie de participer ou pas. L'adulte responsable reste auprès de l'enfant afin de le rassurer et l'accompagner si besoin dans la découverte sans pour autant lui demander de reproduire ce qu'il fait.

Pour l'adulte (assistant maternel, parent et accompagnant) :

- un lieu de rencontre avec des professionnels de l'accueil de jeunes enfants
- un lieu d'échange sur la vie quotidienne du jeune enfant
- un moment de jeu particulier avec le jeune enfant : jeux différents de ceux de la maison, possibilité de faire des activités variées.
- un sas vers l'extérieur, exercer sa profession d'assistant(e) maternel(le) à l'extérieur de son domicile, dans un nouvel environnement.
- un soutien à la fonction parentale au sein d'un lieu de rencontre, d'écoute, d'expression
- un lieu d'observation : l'adulte peut observer le tout-petit évoluer au milieu d'autres enfants, découvrir comment il tisse des liens avec autrui, le regarder manipuler, explorer les jeux et jouets, avoir conscience de ses capacités, de ses goûts, de ses évolutions.
- un lieu de parole, avec la réserve de parler de sujets d'ordre professionnel.



Des règles de fonctionnement sont énoncées afin de garantir :

- ✓ la sécurité des enfants
- ✓ le respect des autres
- ✓ l'intégrité des lieux

Le relais est un lieu qui accueille les enfants de 0 à 6 ans, accompagnés de leur assistante maternelle qui reste avec eux tout le temps de la rencontre, celle-ci est en charge de l'enfant et est responsable de celui-ci dans le cadre de sa responsabilité civile professionnelle comme le prévoit le contrat de travail signé entre le parent-employeur et le professionnel. Tous les adultes portent un regard bienveillant sur les enfants mais l'enfant reste sous la responsabilité de l'adulte qui l'accompagne. Les adultes sont tenus à un devoir de discrétion vis-à-vis des propos échangés (secret professionnel) et de non jugement. Ils doivent être attentifs à la nature de leurs échanges et au vocabulaire employé. La vie privée de l'enfant et de sa famille ainsi que celle des assistant(tes) maternel(les) doit être respectée et ne doit pas être divulguée. Les notions de non jugement et de confidentialité sont essentielles au sein du RPE.

Il est demandé d'être attentif aux autres et de limiter le volume sonore pour le bien-être de tous. Dans ce sens, pour parler à un enfant, il est nécessaire de se déplacer jusqu'à lui et de se mettre à sa hauteur. L'adulte responsable sortira de la pièce de vie pour régler un conflit et/ou une situation qui met l'enfant en difficulté pour ne pas perturber le temps d'éveil partagé.

Tout nouvel arrivant doit être particulièrement bien accueilli afin d'être à l'aise dans le groupe d'adulte.

Il est approprié de ne pas parler lorsque l'animatrice explique ou donne une consigne sur l'activité prévue et également lors de temps de lecture.

Il est demandé de mettre ces consignes en place également sur les sorties extérieures avec des intervenants (médiathèque, salle de danse).

➤ Déroulement des ateliers d'éveil

Les temps de rencontre se déroulent de 10h00 à 11h30 : l'accueil se fait à partir de 9h45 et un temps d'adaptation avec des jeux libres sont proposés avant l'activité prévue. Pour le respect des intervenants et de l'animatrice, il est demandé d'arriver à l'heure afin de se rendre ensemble dans la salle d'éveil. Un enfant qui arrive après le groupe met davantage de temps à s'approprier l'espace et à créer des interactions. L'animatrice du RPE se réserve le droit de ne pouvoir accueillir l'enfant après l'heure prévue au présent règlement au regard du respect de la qualité du temps d'éveil.

Les adultes et les enfants se déchaussent, il est possible de porter des sur-chaussettes ou des chaussons. Les poussettes peuvent être stockées dans le sas d'entrée et/ou juste devant l'entrée (À Mauriac). Ensuite, le groupe rejoint la salle principale où se déroule le temps d'éveil. L'animatrice propose et met en place une activité d'éveil avec la participation des adultes (cuisine, éveil musical, motricité, histoires, éveil corporel, etc...)

Départs échelonnés en fonction des besoins et des rythmes des enfants et rangement du lieu.



Un espace des bébés au sein du RPE : dans un espace adapté, équipé de matériel de puériculture (table à langer/chauffe-biberon/fauteuil d'allaitement) et des jeux 1^{er} âge de qualité. Cet espace pour les tous petits permet les découvertes sonores et visuelles. L'espace est au sol sur des tapis adaptés aux enfants et toujours sous la responsabilité de l'adulte.

Les activités :

La principale activité de l'enfant est le jeu : à travers celui-ci, l'enfant construit ses propres expériences, apprend à se connaître et à connaître son environnement. Il entre en communication avec les autres, il s'épanouit. Le jeu est le moteur du développement du bébé et évolue avec son âge. Le relais petite enfance met à disposition de nouveaux jeux dans un autre contexte : présence d'autres enfants, d'autres adultes, dans un lieu différent. Les adultes accompagnent l'enfant dans son jeu l'encouragent, lui montrent de nouvelles possibilités, observent ses réactions, son comportement, ses progrès ou ses difficultés. Une activité structurée (autre que le jeu) peut être proposée à l'enfant, mais elle n'est pas imposée.

> Règles du déroulement d'un atelier d'éveil

Avant de participer aux matinées d'éveil, il est souhaité que la période d'adaptation pour un nouvel enfant accueilli chez l'assistant(e) maternel(le) soit terminée afin de respecter le temps nécessaire pour que l'enfant soit prêt à rencontrer d'autre enfant.

L'animatrice veille à ce que les activités respectent le développement de l'enfant et le bien-être de chacun. Certaines activités sont sur inscription, l'animatrice se réserve le droit de favoriser à tour de rôle les personnes pour que toutes puissent participer. La réservation ne sera valide qu'après confirmation de l'animatrice. Une absence sans annulation de réservation mettra la prochaine réservation en liste d'attente.

Des activités et sorties hors des lieux habituels du RPE peuvent être proposées ; balade contée, pique-nique, sortie en forêt, médiathèque, salle de danse... ces activités sont inscrites sur le planning et peuvent être modifiées selon la météo, maladie, contraintes sanitaires...

Des horaires exceptionnels peuvent être proposés en fonction des projets de l'année (sophrologie-éveil musical, éveil corporel, rencontres intergénérationnelles, temps d'échanges, soirée à thèmes réunions...)

- Les enfants sont sous la responsabilité des adultes qui les accompagnent. Pendant les ateliers les accompagnants sont garants de la sécurité physique et affective des enfants dont ils sont responsables.
- Les adultes en charge des enfants doivent se conformer aux règles et instructions du relais telles que : ne pas laisser les enfants sans surveillance.
- Les assistantes maternelles, les accompagnants et les enfants s'engagent à aider au rangement de l'atelier.
- L'animatrice du relais est garante du cadre de la matinée pendant laquelle se déroule l'animation.
- Les activités ne sont pas imposées aux enfants.
- Les enfants malades ou contagieux ne peuvent pas participer aux matinées d'éveil, pour le confort de l'enfant malade et le respect des autres enfants
- L'usage du téléphone portable lors des matinées d'éveil est accepté seulement pour des appels urgents. Ils seront en mode silencieux et rangés. L'utilisation de téléphone portable pour des prises de photos n'est pas autorisé afin de garantir le respect du



droit à l'image des enfants. L'animatrice s'engage à prendre des photos et à les transmettre aux assistant(es) maternel(les) par mail ou par téléphone sur demande et avec l'autorisation parentale de chaque enfant (document à remplir et à rendre à l'animatrice).

Clauses particulières :

- Le RPE n'est pas tenu responsable des pertes ou des détériorations de tout objet, ni des éventuelles blessures afférentes à ces objets qui ne n'appartiennent pas au RPE.
- Le RPE n'est pas responsable des taches sur les vêtements : colle, peinture, nourriture.... Il est préférable d'adapter les tenues en fonction des activités.
- Le RPE peut accueillir des stagiaires.
- Des photos peuvent être prises lors des temps d'éveil et sont susceptibles d'être utilisées pour une exposition lors de la porte ouverte annuelle du RPE et à la Médiathèque du Pays de Mauriac (sauf si l'adulte et/ou l'assistant(e) maternel(le) signalent leur refus par écrit, via le document de l'autorisation du droit à l'image).

Ce règlement, applicable au 1^{er} avril 2025, pourra être révisé en fonction des demandes et du contexte réglementaire.